

Aménagement du lotissement de la Beaumière à Ceyrat (Puy de Dôme, 63)

DOSSIER D'EVALUATION AU CAS PAR CAS

RAPPORT PROVISOIRE

ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT
Etudes Réglementaires France et Outre
Mer
Immeuble Le First
2, avenue Lacassagne
69 425 LYON Cedex 03 - FRANCE
Tel. : +33 (0)4 37 65 38 00
Fax : +33 (0)4 37 65 38 01



FICHE QUALITE

<i>Description de la mission</i>	
NOM de la mission	Cas par cas – Lotissement de la Beaumière à Ceyrat
N° de la mission	8512196
Client	AUVERGNE HABITAT
Lieu	Ceyrat (63)
Type de document	Rapport provisoire
Nom du document	Cas par Cas Ceyrat

<i>Etude réalisée par ARTELIA Eau et Environnement – Branche Environnement - RSE</i>			
	Nom	Date	Visa
Rédacteur	Pauline Thuillier	Janvier 2016	
Vérificateur/ Approbateur	Rita Russo	Janvier 2016	

<i>Liste des révisions</i>			
N° Document	N° Version	Date	Description
1	V1	Janvier 2016	Rapport provisoire – Cas par cas
1	V2	Janvier 2016	Formulaire Cas par cas modifié

<i>Liste de distribution</i>			
N° Document	N° Version	Format/n°/nombre Exemplaires	Destinataire
1	V1	1	Auvergne Habitat
1	V2	1	Auvergne Habitat

ARTELIA E&E – BRANCHE ENVIRONNEMENT - RSE
Immeuble Le First – 2, avenue Lacassagne
69425 LYON – Cedex 03 – France
Tel/Fax: +33 (0) 4 37 64 38 00 (1)

SOMMAIRE

1. FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT	1
---	----------

ANNEXE 1 Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage	2
--	----------

ANNEXE 2 Plan de situation	3
-----------------------------------	----------

ANNEXE 3 Photographies du site	4
---------------------------------------	----------

ANNEXE 4 Plan du Projet	5
--------------------------------	----------

ANNEXE 5 Plan des abords du projet	6
---	----------

ANNEXE 6 Cartographie des zones de protection et d'inventaire du milieu naturel	7
--	----------

ANNEXE 7 Carte topographique du projet	8
---	----------



1. FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

15/01/2016

2016-05

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement de la Beaumière à Ceyrat (Puy de Dôme, 63)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Auvergne Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe BAYSSADE Directeur général

RCS / SIRET

856120017461568741

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Terrain d'assiette: environ 5 ha Surface de plancher créée: environ 15 000 m² Le projet entre donc dans la rubrique cas par cas suivante: "Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement, constitué d'habitats collectifs et individuels. Le projet est porté par Auvergne Habitat et Via Terra (Aménageur privé).

4.2 Objectifs du projet

La zone concernée par le projet a fait l'objet d'un classement en zone 2AU au PLU de Ceyrat, suite à une modification en 2007. La zone est ainsi ciblée en "Zone à urbaniser", visant un permis d'aménagement avec logements collectifs individuels sociaux et privés. L'aménagement permettra, de plus, d'augmenter le nombre de logements sociaux de la commune de Ceyrat, qui en est actuellement déficitaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du quartier de la Beaumière à Ceyrat nécessite la création de nouveaux logements individuels et collectifs, ainsi que la réalisation de nouvelles voiries et places de stationnement. Des espaces verts seront aménagés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de quartier de la Beaumière sera composé de plusieurs lots:

- 4 lots de construction libre, de surface totale 24 508 m²
- 3 lots destinés à des immeubles collectifs, max R+3, de surface totale 12 000 m²,
- 1 lots pour le parc urbain à valoriser, de surface 6 501 m².

Le quartier comportera environ 50 % de logements sociaux.

L'accès au quartier se fera par l'avenue du Mont Dore. Le chemin du roc de Journiat sera maintenu en tant que chemin rural piétonnier et n'assurera pas la desserte de la zone.

Les constructions seront implantées en recul de l'avenue du Mont Dore, avec préservation des boisements pour protéger les habitations des nuisances de circulation et maintenir le paysage naturel le long de la route. Un recul de 5 m sera maintenu le long du chemin du Roc de Journiat.

Une rétention partielle des eaux de pluie à la parcelle sera mise en place, afin de retenir les surplus en cas de précipitation exceptionnelle.

Il est prévu qu'une partie des logements collectifs sociaux soit des habitats à énergies passives.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du Code de l'Environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation au titre du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet	Environ 5 ha
Surface de Plancher	Environ 15 000 m ²
Nombre de logements	Environ 200
Nombres de places de parking	Environ 100

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du Mont Dore
63 122 Ceyrat

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 04 ' 16 " E Lat. 45 ° 44 ' 39 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols sur la zone du projet est constituée de prairies et boisements, principalement arbustifs. Des arbres sont situés le long de l'avenue du Mont Dore. La zone était occupée par une discothèque, maintenant détruite. D'anciens terrains de tennis sont présents au centre de la zone.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'urbanisme sur la commune de Ceyrat est réglementé par un PLU, approuvé en juin 2005. La dernière modification date de septembre 2013. Une modification est en cours, qui concerne notamment la zone du projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet se situe à 20 m au nord est de la ZNIEFF 2 "Coteaux de Limagne Occidentale" et à 50 m à l'est de la ZNIEFF 1 "Chataigneraie de Boissejour".
en zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Ceyrat est classée en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situé au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Ceyrat fait l'objet d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Toutefois, ce plan de prévention ne concerne que l'avenue Wilson. La zone du projet n'est donc pas concernée par ce plan de prévention.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Ceyrat n'est pas concernée par un PPRI ou PPRT. Toutefois, le PPRI du bassin de l'Artière sur l'agglomération Clermontoise a été approuvé en 2002. Des zones soumises aux aléas sont situées à 50 m au nord et à l'est de la zone du projet. Le PPRNI de l'agglomération clermontoise, incluant la commune de Ceyrat, est en cours, la zone d'étude n'est toutefois pas concernée par les aléas.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	La liste et la cartographie des servitudes du PLU de Ceyrat ne mentionnent aucun périmètre de protection de captage sur la commune. Ainsi, la zone du projet n'est pas concernée par un périmètre de protection rapproché de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		☒	Le projet se situe à 1,3 km au nord-ouest du site Natura 2000 Directive Habitat "Vallées et coteaux xérothermiques des couzes et limagnes".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est situé à 1,9 km au nord du site du projet. Il s'agit du parc Bargoin.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des terrassements seront réalisés dans le cadre du projet. Au total, ces terrassements concernent 24 370 m ³ , dont 13 370 m ³ seront évacués et 11 000 m ³ réutilisés en remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone destinée à l'implantation du lotissement était aménagée, une discothèque occupait précédemment le site, elle a été détruite, et deux terrains de tennis dégradés sont toujours présents sur le site. Le site est toutefois actuellement constitué de prairies et boisements (arbustifs principalement). Ainsi, la construction du lotissement entraînera la destruction d'une partie de ces habitats, et ainsi des espèces de flore implantées. Le projet est susceptible d'entraîner la destruction d'espèces de flore, de faune, et le dérangement de la faune locale. Les zones boisées présentant un intérêt seront maintenues (boisement le long de l'avenue du Mont Dore en particulier).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'influence directe sur les ZNIEFF 1 et 2 situées à proximité immédiate. Les autres sites sensibles sont situés à une distance suffisante pour ne pas être impactés par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone du projet est actuellement constituée de prairies et boisements.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Feu de forêt - Mouvement de terrain: la zone du projet est concernée par l'aléa retrait/gonflement des sols argileux moyen à fort. - Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent): la zone du projet est concernée - Séisme: Zone de sismicité: 3 (modéré) - Inondation: la zone du projet n'est pas directement concernée, mais il est prévu la rétention des eaux de pluie à la parcelle afin de ne pas aggraver les crues de l'Artière
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas d'effets dommageables sur la santé humaine des populations les plus proches et n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet, dans la phase de réalisation des travaux, générera des nuisances sonores liées à la présence des engins de chantier. L'entreprise en charge des travaux respectera la réglementation en vigueur. Les travaux seront réalisés uniquement en journée. Ils auront un impact temporaire et limité vis-à-vis de la population environnante. Il y aura peu d'impact en phase d'exploitation, le projet étant une zone d'habitations.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'entraînera pas de nuisance olfactive significative, en phase travaux ni en phase exploitation
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Les travaux de construction sont susceptibles d'engendrer des vibrations (circulation des engins, terrassement). Ces nuisances seront de courte durée et très localisées. Il n'y aura pas d'impact en phase d'exploitation.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet prévoit la création d'un lotissement avec des habitats individuels et collectifs, et avec la mise en place d'éclairages. L'impact est très local, et modéré.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	La phase de travaux pourra générer des émissions de poussières, liées aux terrassements, et de gaz d'échappement des engins. Ces nuisances seront temporaires, très localisées et de faible ampleur. En phase exploitation, les rejets dans l'air attendus correspondent aux émissions des chaudières et autres installations de chauffage des logements et commerces. Etant donné le nombre de logements prévus, l'impact est jugé faible au regard des émissions communales. L'impact sur la qualité de l'air sera négligeable en phase travaux et faible en phase exploitation
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet entraîne l'imperméabilisation de surfaces. Les eaux pluviales seront en partie infiltrées. Les autres rejets hydrauliques engendrés par l'aménagement (effluents) seront rejetés dans le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, le projet générera des effluents dus à l'utilisation de la base vie, ainsi que des déchets de chantier (non dangereux) En phase exploitation, le projet générera des effluents, rejetés dans le réseau d'assainissement communal, ainsi que des déchets ménagers.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	En phase travaux, une modification du paysage pourra être noté, du fait de la présence du chantier. En phase exploitation, le projet entraîne une modification du paysage du secteur. Les prairies et boisements vont être remplacés par des logements individuels et collectifs. Toutefois, le lotissement sera en partie masqué par les boisements en bordure de l'avenue du Mont Dore et environnants du site. L'impact sur le paysage est ainsi permanent, local, et modéré. Aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est attendu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Aucune activité n'est présente sur le site. Le projet n'engendre donc pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu ayant fait l'objet d'une enquête publique et susceptible d'avoir des impacts cumulés avec le projet n'a été identifié (consultation des sites internet de la DREAL et DDT Puy de Dôme).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit sur une ancienne zone aménagée, actuelle en friche (prairies et boisements arbustifs).

Le projet est conçu de manière à réduire tout impact sur l'environnement: intégration paysagère avec conservation des écrans d'arbres, gestion des eaux de pluie excédentaires, création d'habitats à énergie passive...

Ainsi, peu d'impacts sur l'environnement sont attendus, et ceux-ci restent très locaux.

Ainsi, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6: Cartographie des zones de protection et d'inventaire du milieu naturel
7: Carte topographique du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CLERMONT-FERRAND

le,

14/01/2016

Signature

AUVERGNE HABITAT
16, bd Charles de Gaulle
80 203 96
63008 CLERMONT-ED CEDEX 1
Tél. 04 73 17 00 00
Fax 04 73 17 00 99

ANNEXE 1

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

16

Extensio
n

Nom de la voie

Boulevard Charles de Gaulle

Code postal

63008

Localité

CLERMONT-FERRAND

Pays

FRANCE

Tél

04 73 17 00 45

Fax

Courriel

e.valleix-boucheix @ auvergne-habitat.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

VALLEIX-BOUCHEIX

Prénom

Estelle

Qualité

Responsable Foncier

Tél

04 73 17 00 45

Fax

Courriel

e.valleix-boucheix @ auvergne-habitat.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

S. Fonere - foncier @ auvergne-habitat.fr

Co-maîtrise d'ouvrage

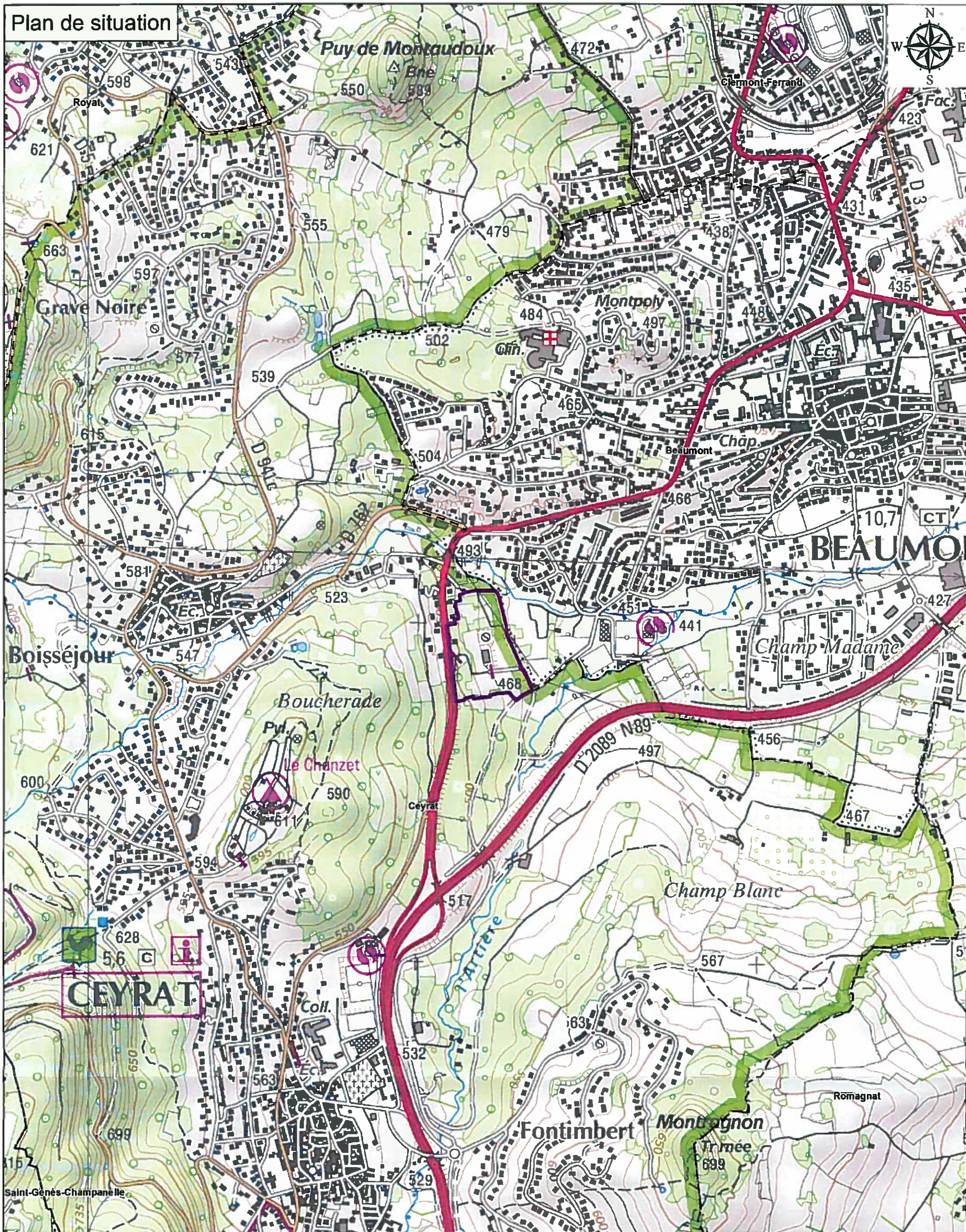
VIA TERRA SAS représentée par Jean-Michel PERRONNET

91 avenue de la république

63000 CLEMRONT FERRAND

SIREN n°749963542

Plan de situation



Légende :

- Emprise du projet
- Communes

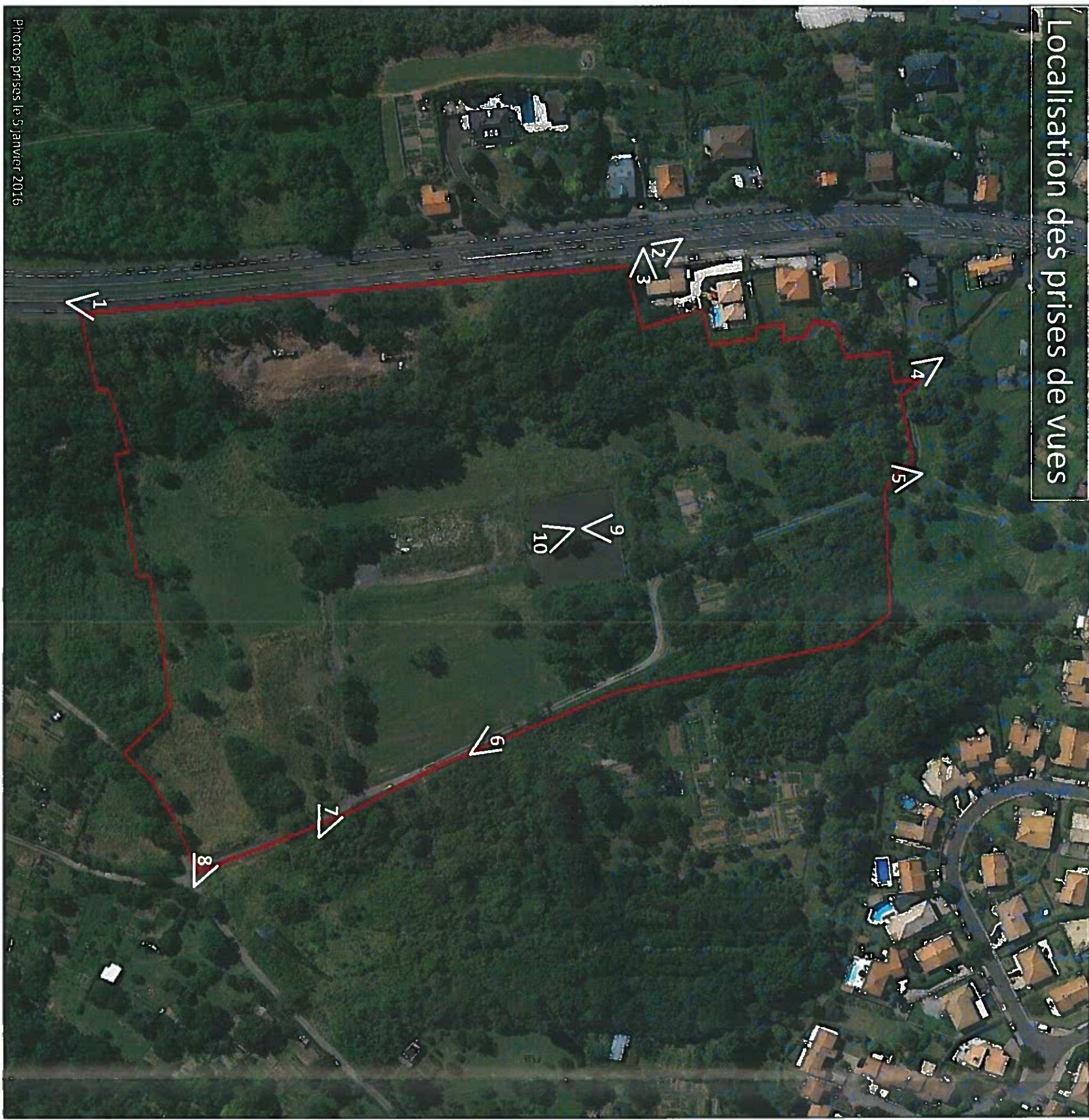
Sources : SC25 IGN, BD TOPO IGN

ARTELIA

Date: 22/12/2015

0 0,1 0,2 0,4 0,6 0,8 1 Km

Localisation des prises de vues



Photos prises le 5 janvier 2016

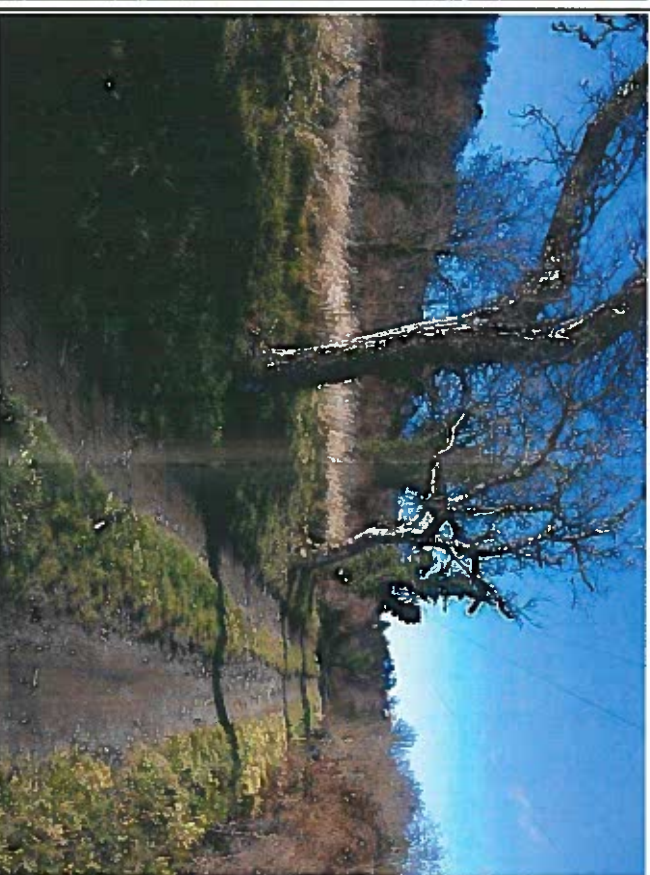
Photo 1	Photo 2	Photo 3
		
Photo 4	Photo 5	Photo 6
		

Photo 7



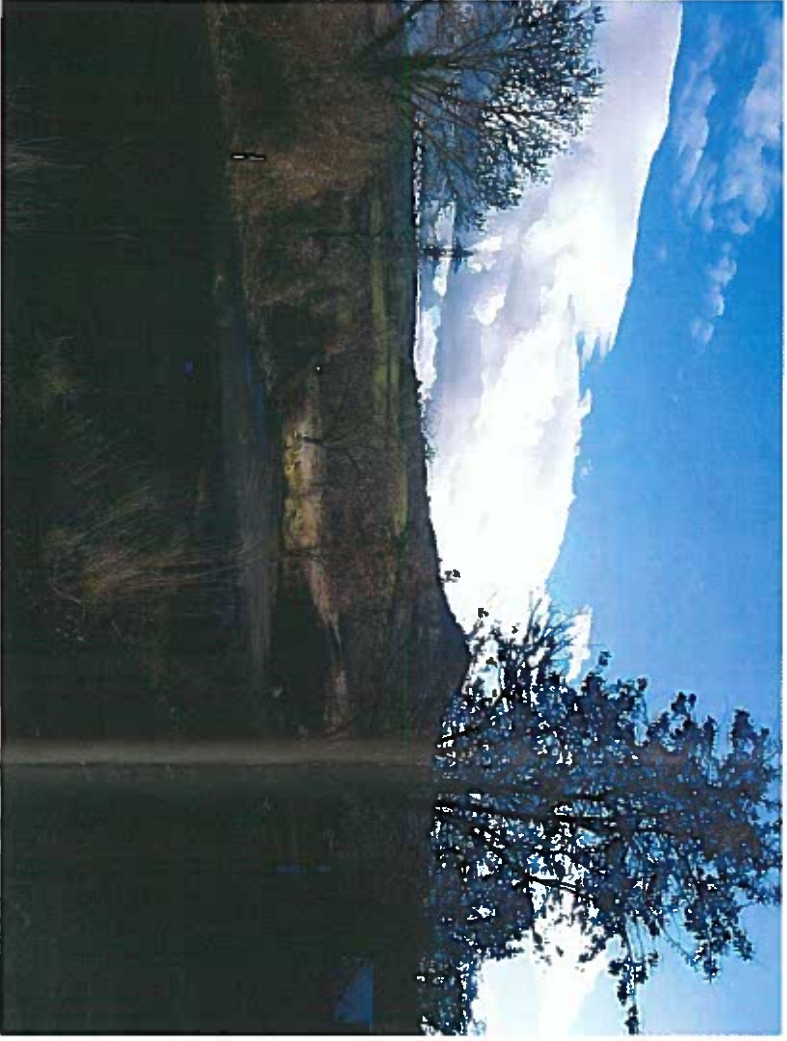
Photo 8

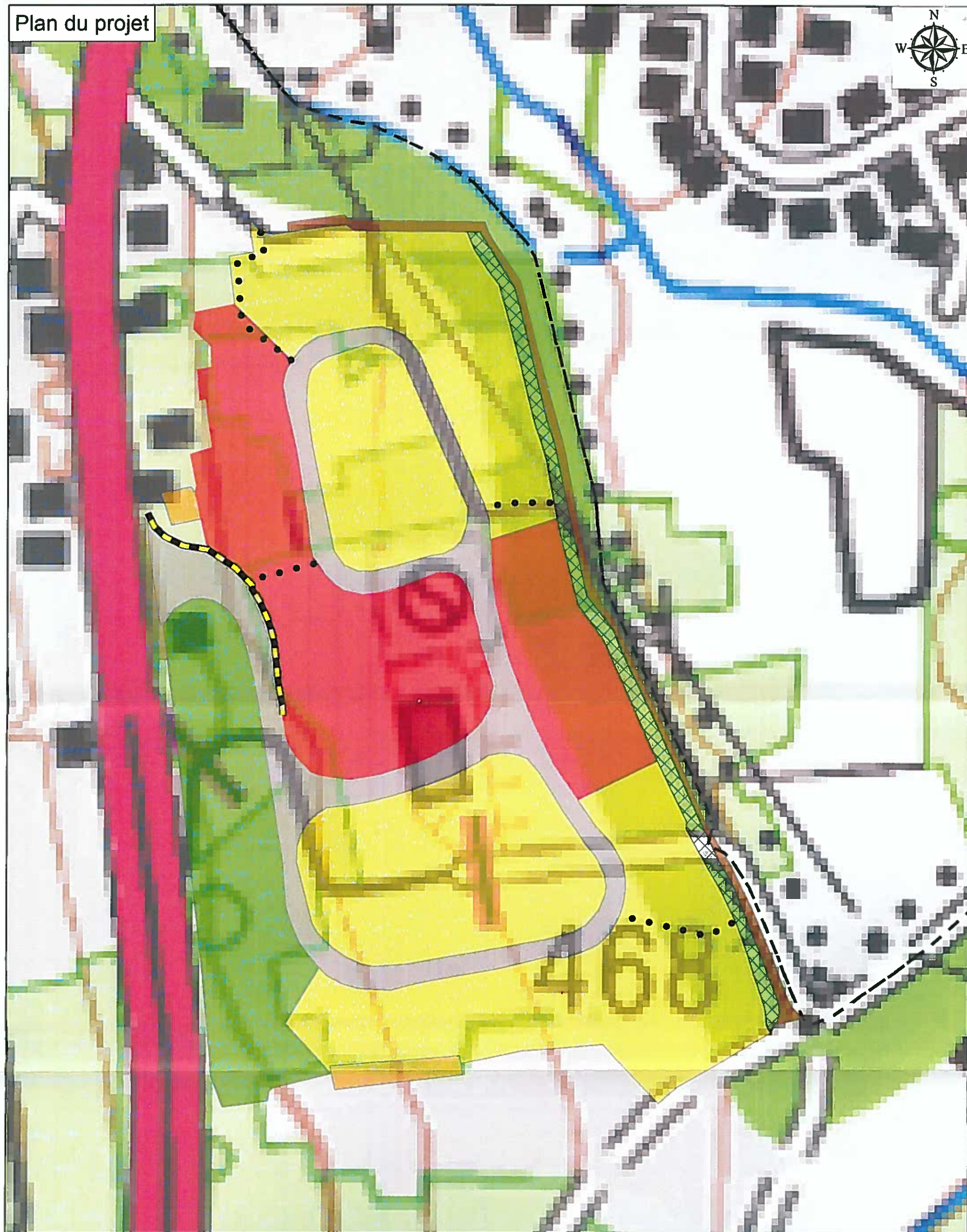


Photo 9



Photo 10





Légende :

- Communes
- Mur de soutènement
- Passage piéton

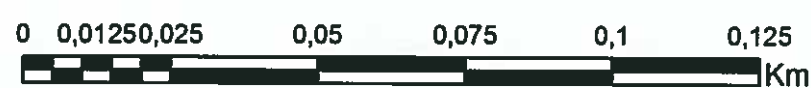
Projet :

- | | |
|--|---|
| A supprimer | Parc urbain à valoriser |
| Chemin du Roc de Jourliat | Surface non aedificandi |
| Lots immeubles collectifs | Voirie |
| Lots libres | |

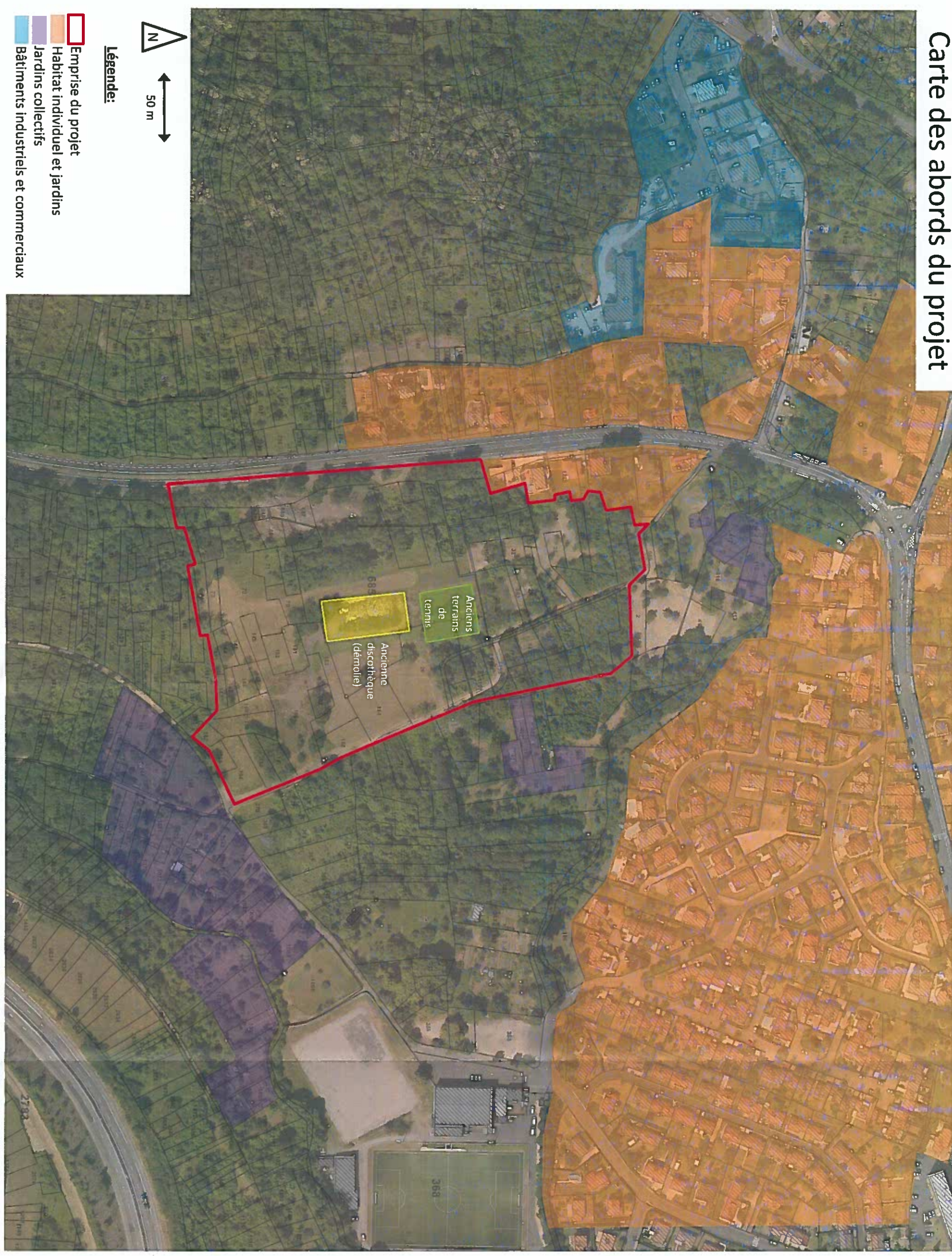
Sources : ORTHO 5m IGN, BD TOPO IGN

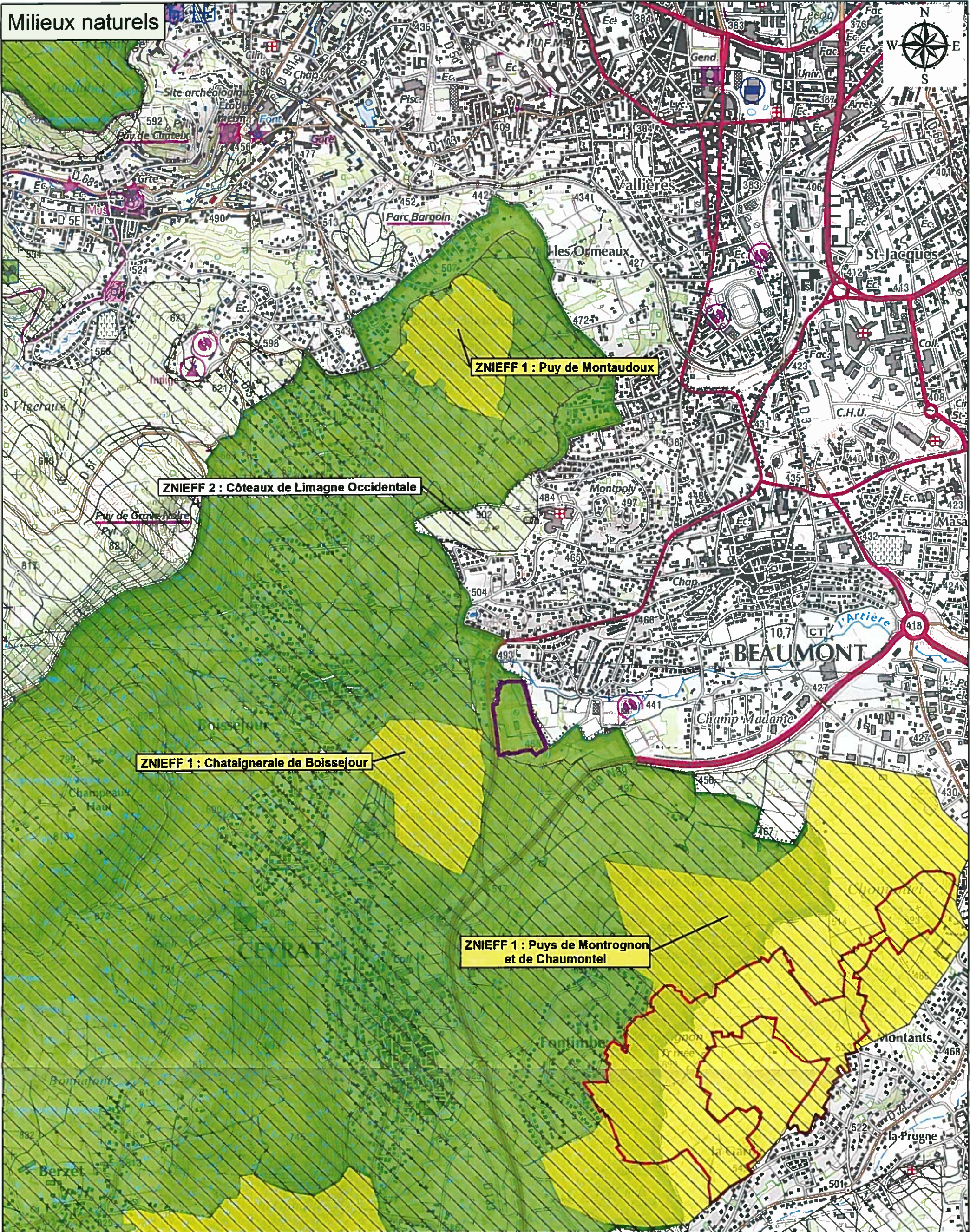
ARTELIA

Date: 07/01/2016



Carte des abords du projet





Légende :

Emprise du projet

Zonages :

ZNIEFF Type I

ZNIEFF Type II

PNR des Volcans d'Auvergne

SIC : Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

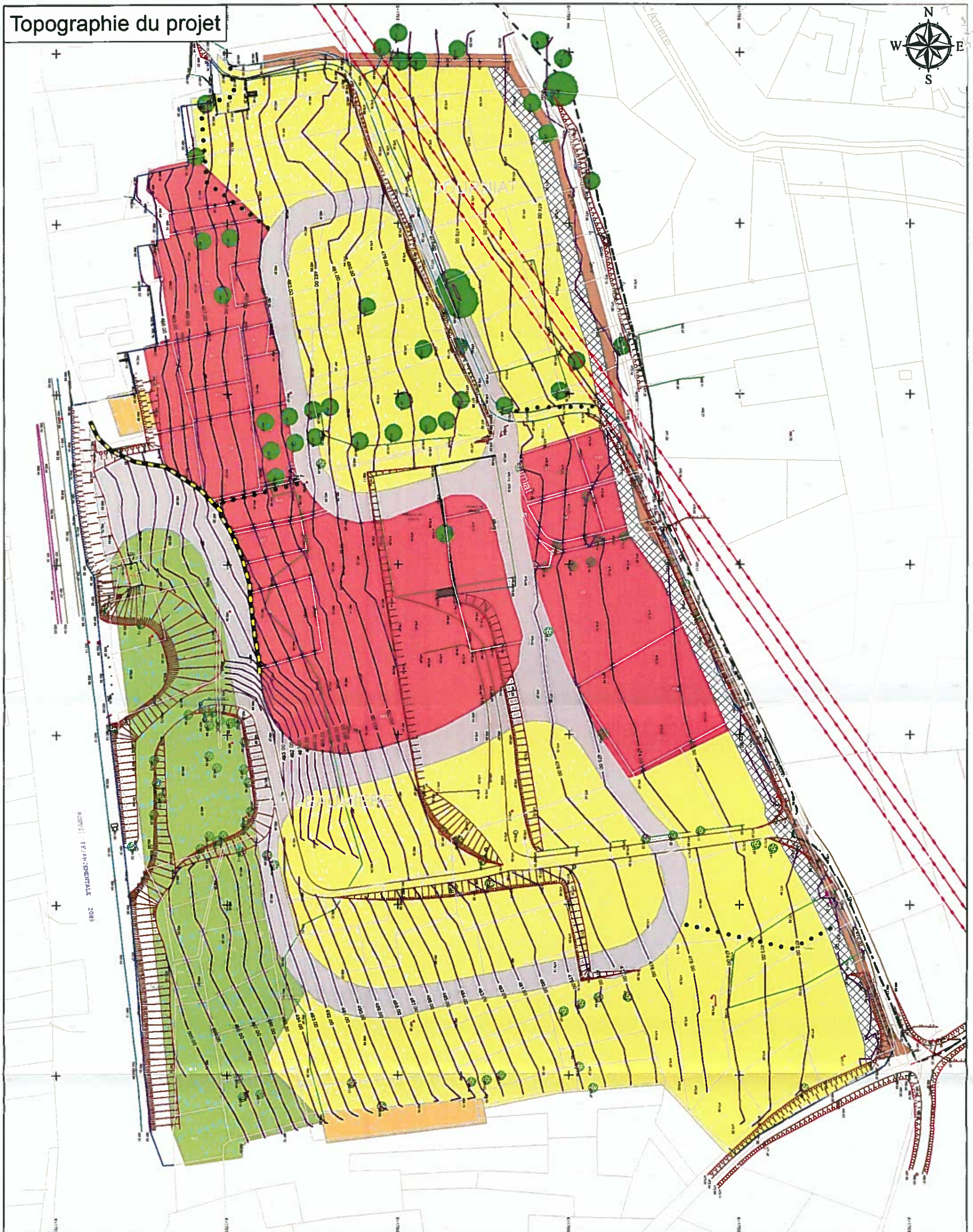
Sources : SC25 IGN, BD TOPO IGN, DREAL, INPN

ARTELIA

Date: 08/01/2016

0 0,15 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 Km

Topographie du projet



Légende :

-  Communes
 Mur de soutènement
 Passage piéton

Projet :

- | | | | |
|---|---------------------------|---|-------------------------|
|  | A supprimer |  | Parc urbain à valoriser |
|  | Chemin du Roc de Journiat |  | Surface non aedificandi |
|  | Lots immeubles collectifs |  | Voirie |
|  | Lots libres | | |



ARTELIA

Date: 07/01/2016

